

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-112

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-112

Gradignan - 116 rue d'Ornon - Cession à Domofrance de l'immeuble cadastré BY 50 - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de la commune de Gradignan, Bordeaux Métropole a acquis en 2002 un immeuble en vue d'une extension d'un parc de stationnement, situé 116 rue d'Ornon.

La commune a renoncé à cet ancien projet et souhaite, en accord avec Bordeaux Métropole, dont notamment la Direction de l'habitat, que soit développé sur ce site un programme en mixité fonctionnelle correspondant pour environ 93 m² à un local commercial et 5 maisons individuelles (total d'environ 355 m²) qui seront cédées dans le respect d'une accession abordable, soit 3 000 € TTC le m² surface habitable hors stationnement.

La réalisation de l'opération nécessite la démolition des bâtiments existants par Domofrance pour un montant hors taxe de 44 000 € validé par les services métropolitains. Ce montant pourra être déduit de manière forfaitaire de l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat qui plafonne à 210 830 € hors taxes, soit un montant de cession hors décote de 166 830 € hors taxes.

Conformément au règlement d'intervention de l'habitat, la quote-part de l'opération destinée à l'accession à prix maîtrisé pourra faire l'objet d'une décote de 20 %, soit un montant proratisé de 105 758 € pour les 355 m², contrairement au local commercial de 93 m² cédé pour un montant proratisé de 34 632 € sans aucune application de décote. Ainsi, le prix de vente globalisé ressortirait à 140 390 €.

Afin de concrétiser cette transaction, une convention de vente est en cours de signature par Domofrance.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,

VU la délibération du conseil de communauté (aujourd'hui Bordeaux Métropole) du 14 février 2014 n° 2014/0110 portant règlement d'intervention en faveur du logement social,

VU l'avis n° 2019.33192V0531 du 13 mars 2019 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de construction de l'opérateur répond aux objectifs métropolitains de diversification de l'offre de logements, il est de l'intérêt de Bordeaux Métropole de céder cet immeuble à Domofrance,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession en l'état et aux engagements susvisés à Domofrance ou à tout autre personne physique ou morale qui pourrait se substituer à ladite société, de l'ensemble immobilier d'une surface cadastrale de 727 m² situé 116 rue d'Ornon à Gradignan, cadastré BY 50,

Article 2 : de céder le bien au montant décoté de 140 390 € (éventuelle TVA en sus au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique),

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 4 : d'imputer la recette correspondante au chapitre 77, article 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON